

HEULIUS tarifs frais

Les frais financiers, liés à l'intervention d'un avocat, se composent des frais de bureau, des dépens et des honoraires.

A partir du 01.01.2014, la tva de 21 % est due sur tous les frais de bureau et les honoraires d'avocats.

1. Frais de bureau

L'exercice de la profession d'avocat nécessite des investissements considérables et va de pair avec des frais qui sont propres à toute profession prestataire de services: location ou amortissement de l'espace de bureau et de l'infrastructure, achat et entretien du matériel de bureau, achat et entretien du logiciel juridique, création de banques de données juridiques, gestion des archives, éducation permanente (formations), cotisations au barreau, frais de secrétariat et de comptabilité, etc.

Le bureau d'avocats HEULIUS applique les tarifs suivants:

	hors tva	tva incl.
- ouverture du dossier	€ 50,00	€ 60,50
- forfait téléphone, fax et internet (par an)	€ 25,00	€ 30,25
- correspondance (par page)	€ 12,00	€14,52
- timbre envoi recommandé	tarif postal en vigueur	
- procédure / conclusions /décomptes / inventaire des pièces (par page)	€ 12,00	€14,52
- copies / impression emails entrants / télécopies, ... (par page)	€ 0,50	€ 0,60
- remboursement des frais de déplacement (par km, billets de stationnement inclus)	€ 0,60	€ 0,73
- virement	€ 2,00	€2,42

2. Les dépens

Les dépens couvrent les frais d'un huissier de justice, les frais d'assistance d'un conseiller technique, les droits de greffe et de mise au rôle, etc.

Au cas où nous en avons fait l'avance pour votre compte, nous les réglerons dans notre relevé de frais et d'honoraires. Les dépens sont exonérés de tva.